



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

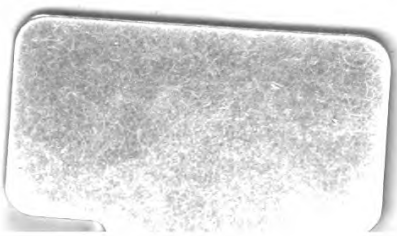


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



RRR

918.6
Leb.



ORIGINAL

Dalcares.
1904.

ESSAI

SUR

LES MOYENS D'ENCOURAGER

LA PEINTURE,

LA SCULPTURE,

L'ARCHITECTURE ET LA GRAVURE.

*Par J. B. P. LEBRUN, Peintre et
Marchand de Tableaux, Adjoint à
la Commission temporaire des Arts.*



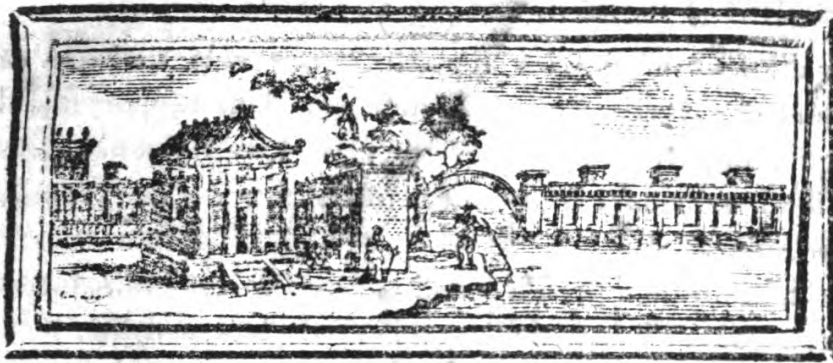
A PARIS,

*GRATIS, chez l'AUTEUR, rue du Gros-
Chenet, n^o. 47, vis-à-vis celle du Cloissant.*

AN III de la République Française une et indivisible.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

31 DEC 1962



CONSIDÉRATIONS
SUR
L'ÉTAT ACTUEL
DES ARTS,

SUR les Concours de Peinture , Sculpture ,
Architecture et Gravure , et sur le Mode de
Jugement ;

*Publiées par la Société Républicaine des Arts ,
et présentées à la Convention Nationale.*

LES Arts importent-ils au bonheur de l'humanité ? les jouissances qui en découlent ne tendent-elles point à altérer les vertus simples et austères sur lesquelles repose invariablement un gouvernement républicain ? Telle est la question que nous examinerons rapidement puisqu'elle ne paroît pas résolue pour certains esprits qui rejettent les arts comme corrupteurs dangereux dans une République.

Il ne s'agit que de rappeler ici des vérités déjà dites,

A

qu'il faut néanmoins reproduire par cela seul que ce sont des vérités ; c'est sur-tout sous leur rapport moral qu'il importe d'envisager les arts ; leur influence politique sera la conséquence nécessaire de ce premier principe.

S'ils furent autrefois prostitués aux vaines jouissances, aux goûts effrénés de l'orgueil et de la sensualité, faut-il en conclure que la raison n'y découvre rien de plus important, et qu'un sage gouvernement ne les puisse faire servir au bonheur de l'humanité, en profitant de cet heureux penchant qui porte l'homme à tout embellir, et de sa disposition naturelle à être sensible au beau ?

Le Créateur est le premier Artiste. La Nature dans sa merveilleuse ordonnance offre à notre intelligence tous les principes de perfection dont celle-ci peut profiter pour élever les arts à leur plus haut degré. En multipliant autour de nous ses riens tableaux, la Nature n'a-t-elle pas eu pour but d'exciter, de fortifier cette activité de l'âme qui élève l'homme au degré de perfection auquel elle le destina ?

C'est donc ainsi qu'en embellissant tout ce qui sort de ses mains, l'homme doit tendre au même but que se propose la nature elle-même. C'est aux arts à revêtir d'agrémens tous les résultats de notre intelligence, toutes les productions de notre industrie : non simplement dans la vue d'augmenter en nous la jouissance oisive de quelques futilités, mais afin que les impressions que nous recevons de ce qui est beau, convenable, harmonieux, donnent une tournure plus noble, un caractère plus élevé à notre esprit et à notre cœur. Toutes les facultés de l'âme se développent et s'épuisent

à l'aspect d'objets qui portent le caractère du grand et du beau.

Ces observations nous conduisent donc à cette importante vérité, c'est que la nature n'emploie la beauté que pour nous servir, comme d'indice et d'attrait, à ce qui est bon. Elle a voulu diriger notre attention vers le bien, et nous le faire chérir.

Le bon (dit Rousseau), n'est que le beau mis en pratique.

Cicéron eût voulu mettre sous les yeux de son fils une belle image de la vertu, persuadé, disoit-il, qu'il en deviendrait passionnément amoureux.

Ainsi, telle est la sublime propriété de tous les arts, qu'ils peuvent devenir, par les soins d'un gouvernement éclairé, les principaux instrumens du bonheur des hommes : sans ce but, ils n'intéresseroient que foiblement le Genre humain et ne mériteroient pas l'attention du Législateur. Leur régénération se trouve donc dans les droits de l'homme, dans notre sage Constitution, dans ses bases éternelles, la Liberté et l'Égalité. Les arts contribuant désormais à l'utilité, à la morale publique, ne seront plus redoutés comme un poison destructeur du courage et de la vertu.

C'est à la gloire de la Nation, au bonheur de tous ses individus qu'ils sont maintenant appelés : enfans sublimes du Génie ils auront à-la-fois pour objet la prospérité publique, les bienfaiteurs de l'humanité, les actions utiles à la Patrie.

Les arts d'utilité première, ces arts nourriciers qui se lient si intimement à ceux que nous traitons, suivront la marche progressive de l'entendement et des lumières. C'est par la même impulsion que le cultivateur, l'artisan

et le plus simple ouvrier, utilisant, perfectionnant tout ce qui sort de ses mains, acquérera des droits à l'estime de ses concitoyens, le plus beau mobile de nos efforts et de nos recherches.

Les Français régénérés sentiront que le bonheur ne consiste pas dans de vaines et futiles jouissances : la maison, le vêtement, les meubles de chaque citoyen seront simples, agréables et commodes ; le goût y présidera, le faste en sera banni.

Mais il faut que nos édifices, nos places, nos portiques, nos ports, nos arsenaux, nos voies publiques etc. attestent à l'Europe le caractère, la puissance et les lumières d'une grande nation. Il faut que l'image d'une belle action, que la statue d'un grand homme portent le double exemple de la vertu et du talent ; et que le spectateur charmé confonde dans un même sentiment d'admiration et le héros et l'artiste.

Répondons maintenant à ceux qui prétendent séparer les arts utiles d'avec ce qu'ils appellent arts corrupteurs, ou au moins superflus. Le petit nombre de Citoyens qui cultivent les arts qui ont le dessin pour base, doivent être, sans exclusion, regardés comme les conservateurs du bon goût. Livrés à méditer, à rechercher dans la nature les sources du beau, l'influence qu'ils exercent réagit efficacement sur tous les produits de l'industrie nationale. Tel vit pauvre et content au sein des arts, qui nourrit et agrandit le commerce de son pays. Tout est du ressort du dessin qui n'est que l'art des formes. Il n'est rien, sous ce rapport, qui ne soit susceptible de perfectionnement, et depuis le plus simple objet jusqu'à nos pensées même transmises par les moyens matériels de l'imprimerie, tout devient autant d'objets

commerciaux d'autant plus recherchés qu'ils sont plus parfaits.

Et, cependant, nous voyons des hommes, éclairés d'ailleurs, avancer gravement et persuader à quelques esprits, qu'une République ne doit conserver que les arts utiles, et proscrire ceux dont il s'agit ici ; comme si en voulant rompre la chaîne indivisible de nos connoissances, ce n'étoit pas s'exposer à les anéantir toutes et à retourner rapidement vers la barbarie, d'où nous ne sommes sortis que par l'effort des siècles.

Et pour appuyer un système destructeur, on se jette dans l'érudition ; on cite l'histoire ; on fait maintes comparaisons ! Nous nous contenterons d'opposer celle-ci :

Dire qu'il ne nous faut ni peintres, ni sculpteurs, ni architectes, ni graveurs ; c'est comme si l'on disoit . . . Qu'a-t-on besoin de philosophes, de savans et de gens de lettres ? N'avons-nous pas des imprimeurs pour faire des livres ? . . . De telles erreurs rappellent l'ingénuité de ces sauvages qui coupent un arbre par le pied pour en avoir le fruit, sans prévoir qu'il n'en reproduira plus.

Après ces réflexions générales, et qui nous semblent de quelque poids en faveur des arts, examinons ce qui s'y est passé depuis quelque temps.

LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DES ARTS, réunion d'un petit nombre d'artistes plus courageux que prudens, s'est toujours ralliée pour les principes de la justice et de l'égalité. Devenue impuissante par l'effet de la nouvelle tyrannie qui a failli perdre la République, elle a échoué contre les intrigans, les faiseurs d'affaires et les dévastateurs. Le mal qu'ont fait ces derniers, hélas ! est sans remède. Que de belles choses sont tombées sous la main de l'ignorance et de la cupidité !

Ce système de destruction avoit des partisans jusques parmi des Artistes préposés à leur conservation, et sous le prétexte que la Régénération des Arts exigeoit de n'exposer aux yeux que des chef-d'œuvres, on projettoit de faire disparaître une bonne partie des richesses nationales; sans doute ce n'étoit qu'une erreur, mais une erreur funeste dont la Convention Nationale vient de prévenir l'effet, par son décret du

Le renversement succesif des anciens abus avoit entraîné la chute nécessaire des corps académiques, et les Artistes réunis en une seule famille, par le décret du 18 Juillet 1793, sous le titre de Commune des Arts, crurent y voir naître ce système d'Égalité long-temps désiré, et qui sans doute, auroit eu d'heureux résultats. Mais un Artiste célèbre abusant peut-être de l'ascendant de sa réputation, fit envisager cette réunion comme une corporation nouvelle qu'il étoit urgent de dissoudre: la Commune des Arts fut cassée par un décret du 7 Brumaire.

Alors l'opinion d'un seul homme prit la place de l'opinion publique, et les arts eurent un chef autour duquel se rallia bientôt le petit nombre de ceux qui prospèrent aujourd'hui. Ils caressèrent ses passions et ses foiblesses et les mirent à profit: mieux environné, au lieu de paralyser les arts par la souveraineté qu'il y exerçoit, il eût pu, professant les vrais principes, contribuer à leur agrandissement et à leur gloire.

Les Artistes, malgré leurs réclamations, frustrés depuis trois ans, de la répartition des 100,000 livres, par année que leur attribue le décret du 17 Septembre 1791, se dispersèrent pour la plupart, cherchant, lors

de leur profession, d'autres moyens d'existence. Et il faut le dire, ceux qui ne purent, par d'autres talens, suppléer à l'art qu'ils exerçoient, peu faits d'ailleurs pour se jeter dans les routes obscures et fangeuses de l'intrigue, tombèrent dans le découragement et la détresse.

« Le sage, a (dit *Rousseau*,) ne court point après la fortune, mais il n'est pas insensible à la gloire; et s'il la voit mal distribuée, sa vertu, qu'un peu d'émulation auroit soutenue et rendue avantageuse à la société, tombe en langueur et s'éteint dans la misère et dans l'oubli.

Tel est aujourd'hui l'état des arts dans la République; que si la Convention ne remédie promptement au mal qu'on leur a fait et qui paroît être un des résultats du système des dominateurs, celui d'étendre par-tout la voile de l'ignorance, il faut renoncer à cette portion des connoissances humaines, il faut que les Artistes laissent le champ libre à un essaim d'intrigans qui ne voyent dans les arts qu'un moyen de satisfaire promptement leur ambition et leur avarice.

Ceux-ci ne se sont jamais montrés dans une société où l'on professoit les principes de l'Égalité. Ils se bornoient à l'espionner, à la calomnier, à éluder sa surveillance.

Tout-à-coup des concours publics furent ouverts et en même temps un prétendu Jury leur décernoit des Palmes dans un conciliabule secret; ils trompoient le Comité de Salut Public qui proclama leur triomphe; et ils alloient en recueillir les fruits, lorsque la discorde faillit tout gêner. Ils se démasquèrent aux yeux du Comité qui rétrécit dès-lors le vaste champ de fortune qu'ils se dispoient à moissonner.

Les Artistes murmuroient tacitement, car ils en étoient

réduits à craindre ceux qu'ils n'estimoient pas. Cependant quelque espoir renaissoit : les Artistes qui étoient encore dans la carrière, reprirent la Palette, le Ciseau et le compas. Ils eussent volontiers réclamé sur le peu de temps donné à la conception de monumens destinés pour la postérité. Ils crurent mieux faire d'attendre l'issue d'un appel qui n'offroit pourtant ni bases, ni moyens, ni objets assez positifs.

Il fut aisé d'appercevoir que le Comité chargé des plus grands intérêts, le salut de la République, s'en remettait sur les arts, à des hommes qui au zèle qu'on doit leur supposer, ne joignoient pas les lumières nécessaires en cette partie.

Le petit nombre d'Artistes qui entrèrent en lice, s'empressèrent toutefois de répondre par leurs efforts, à l'intention qu'on manifesta de réveiller les Arts endormis. Bientôt arriva l'époque des jugemens; et plusieurs mois se sont déjà écoulés dans une vaine attente.

Si l'on alléguoit que l'exposition n'offre qu'un petit nombre d'heureux résultats, les causes n'en sont-elles pas dans ce que nous avons dit plus haut? Imputerait-on aux artistes l'effet nécessaire d'une révolution, qui est de distraire chaque individu de son objet particulier, pour le diriger vers l'intérêt commun?

La stagnation des talens a dû naître des dangers de la Patrie; et reprocherait-on à des citoyens de n'être par restés calmes et isolés, quand le devoir les appeloit à ne composer qu'un faisceau pour son soutien et sa défense?

Et cependant un Jury des arts avoit été créé par un Décret du 9 Brumaire, pour juger de jeunes artistes dont plusieurs combattoient aux frontières. Leurs ouvrages furent déclarés foibles, par un scélérat ignorant,

qui a depuis porté sa tête à l'échafaud , et dont la terrible influence les fit frustrer des récompenses nationales auxquelles ils avoient plus d'un titre.

Ce même Fleuriot fut ensuite le fondateur d'un club révolutionnaire des arts. Il débuta par s'opposer à ce que l'on réclamât auprès de la Convention nationale l'exécution du Décret, dont nous avons parlé , qui attribue cent-mille liv. annuelles pour le soutien des Artistes.

Voilà ce qu'il appeloit révolutionner les arts!

Pendant plusieurs membres de ce club cherchoient de bonne-foi en quoi pouvoit consister leur régénération. On y développa des idées justes sur les arts , sur leur utilité morale et physique. Ces discours néanmoins n'alloient point au fait et ne venoient nullement au secours des artistes. Le moyen de faire fleurir les arts est-il donc un problème si difficile à résoudre ? Ils n'ont besoin que d'aliment et n'attendent qu'un regard des Législateurs. Des encouragemens sagement repartis opéreroient bientôt ce que ne feront jamais des volumes de théorie; et il est sans doute urgent d'apporter ce remède simple et efficace. Les talens languissent , les écoles sont sans vigueur, la jeunesse manque de cette émulation qui développe et fortifie les talens naissans. L'intérêt national appelle donc instamment l'attention du Comité d'Instruction publique sur cet objet.

Nous terminerons par quelques observations sur les concours qui furent ouverts aux Artistes et dans lesquels le mode de jugement deviendra d'autant plus difficile qu'il ne repose point, à beaucoup d'égards, sur des bases assez déterminées.

La Peinture n'est pas en général ce qui présente le plus de difficultés, ayant pour objet l'imitation de la

nature: un ouvrage transcendant attire tous les yeux et chaque citoyen peut, sans inconvénient, être pris pour juge : mais si la balance s'établit entre plusieurs, c'est alors que le jugement exigera des connoissances d'autant plus positives qu'il s'agit ici, non de décider entre des ouvrages faits, mais entre des conceptions exprimées dans des esquisses ; ou d'autant moins faites que leurs auteurs ont mis plus de temps à les penser ; ou d'autant moins pensées, que le peu de temps donné suffisoit à peine à leur exécution. Si d'un autre côté l'on considère que des Artistes ont pu apporter au concours des productions qui lui fussent antérieures et qu'ils auroient conçues et faites à loisir, on sentira qu'à mérite égal, l'avantage qu'ils obtiendroient seroit usurpé.

Nous pensons donc, que le jugement dont il est aujourd'hui question ne peut s'opérer que par des Artistes vraiment éclairés et qui seuls pourroient y apporter toutes les considérations qui n'ont point été prévues: non pas, comme on le dira peut-être, que nous en voulions revenir aux usages académiques ; c'est dans cette société que l'on a déjà travaillé à un mode de jugement par le Peuple ; car nous pensons que l'opinion publique doit toujours être consultée et que le Peuple, quoique peu familier encore avec les arts, y porte néanmoins un jugement qui seroit précieux à recueillir. . . . Mais ici nous parlons du Peuple entier, exempt de toute influence et jugeant par le simple sentiment qu'il éprouve.

Si dans les arts de pure imitation tous les Citoyens peuvent et doivent être consultés, ils ne peuvent l'être aussi généralement dans les arts qui exigent de ceux

qui les professent des connoissances plus particulières, qui sont le fruit de diverses études et par conséquent familières seulement aux gens exercés. C'est de l'Architecture que nous entendons parler ici ; la théorie de ce bel art se réduit à un petit nombre d'idées d'autant plus abstraites, qu'il a fallu, pour ainsi dire, parcourir toutes les routes incertaines de la licence et du mauvais goût avant que d'arriver au bon : et le Public trop imbu des mauvais exemples qu'il a constamment sous les yeux, seroit exposé à les prendre pour objets de comparaison et à faire ainsi rétrograder un art qui touche à sa perfection. Ne perdons pas le fruit précieux des recherches et des voyages d'un Artiste estimable qui transplanta, pour ainsi dire, d'Athènes à Paris les germes de ce goût élégant et simple qui caractérise les monumens des Anciens.

Si l'on ajoute à ces considérations la difficulté de se rendre compte, d'après des plans, coupes et élévations tracés sur le papier, des conceptions de l'Artiste et des effets qu'elles doivent produire en exécution, on conviendra que les jugemens en Architecture doivent être mûrement combinés, puisqu'il s'agit d'engager la République dans de grandes dépenses et d'élever des monumens qui honorent le siècle où nous vivons.

La Peinture et la Sculpture n'exigeant pas, quant à l'exécution, d'aussi vastes moyens, la Convention Nationale pourroit d'après le jugement et conformément aux Lois existantes à cet égard, faire entreprendre des Statues et des Tableaux : mais nous pensons qu'en ce moment où la plupart de nos facultés sont dirigées contre l'Europe ennemie de notre Liberté, la République pourroit se borner à n'ouvrir les concours en

Architecture, que comme une lice où les talens se développeroient avec cette émulation et cette activité naturelles au Génie Français, à destiner des encouragemens qui en honorant le talent, mettroient l'Artiste à l'abri du besoin, lui donneroient les moyens de s'avancer dans la carrière et de remplir les vues du Législateur.

Bientôt un million de bras armés aujourd'hui pour la défense de la République retournant vainqueurs au sein de la patrie, viendront nous aider à élever le Temple de la Liberté qu'ils auront affermie.

Que jusques-là le Génie se livre à de hautes conceptions ; qu'il prépare des monumens utiles et glorieux qui attesteront à la postérité qu'un peuple libre est un peuple éclairé.

EYNARD, *Président.*

TARDIEU, *Secrétaire.*

U N M O T

A U X A R T I S T E S ,

*Sur les vices du mode de jugement des prix
de Peinture , Sculpture et Architecture.*

*Preuves données de ce vice par le premier jugement
que viennent de prononcer les trois sections des
arts, réunies, sur les projets d'architecture, et dont
le résultat doit anéantir les arts en décourageant
les artistes.*

CE tribunal des dix-huit s'est assemblé le 2 vendémiaire, pour juger les projets de greniers publics donnés à l'école nationale d'architecture. Après un très-court espace de temps, c'est-à-dire, moins d'une heure, employé à l'examen de trente-deux dessins qui servoient à l'explication de huit projets, il a décerné, au grand étonnement des artistes éclairés (quoique n'étant pas de l'Institut), le premier grand prix au citoyen Dubut, dont le projet, si l'on en croit ces mêmes artistes, est reconnu très-médiocre; dont le plan renferme de grands défauts d'emmanchemens, dont la coupe offre des données inexécutables, et dont l'élévation, loin de porter le caractère convenable, tient, quant au style, à

un mauvais gothi-moresque. Mais ce citoyen, plus adroit que ses camarades, a bien présumé que les prix seroient mal jugés; en conséquence, renonçant à tous les principes de la bonne architecture, il a fait ce qu'il falloit pour éblouir ses juges; il a (au mépris des réglemens lus par le professeur d'architecture, lors du concours) coloré ses dessins, fait ou fait faire beaucoup d'accessoires, pour écarter les yeux de l'objet principal: au moyen de quoi, il s'est accaparé une partie des peintres (je dis une partie des peintres, parce qu'il y en avoit dans le nombre dont les talens et les connoissances sont au-dessus de tout soupçon). Les sculpteurs n'ont pu résister à la vue des bas-reliefs aussi déplacés qu'insignifians dont il a décoré des tours fort ingénieusement trouvées pour flanquer ses greniers: il a complètement séduit, par les détails, les architectes de Wallyciens, dont le goût dans cette partie est connu de tous les artistes. Il n'a pas même négligé d'écrire un vers sur la face de son bâtiment, pour lui donner plus d'expression. Quelques escobarderies faites au mépris de son esquisse, des inégalités de rapports entre son plan, sa coupe et son élévation, et sur-tout, de fréquentes visites faites à ses juges, par lui et sa digne épouse, lui ont mérité l'honneur du grand prix.

Le deuxième premier prix a été donné au citoyen Coussin; celui-ci paroît avoir été mieux jugé: son projet est regardé comme un des meilleurs; cependant son plan n'est pas étudié, il renferme presque autant de construction que de vuide; la coupe, à quelques proportions près, ne laisse rien à désirer. Son élévation n'est pas si heureuse; le bâtiment qui forme l'enceinte, aussi considérable en superficie que les greniers mêmes, loin de répondre à tout le reste du projet, appartient plutôt à la conception d'un maçon. Il a jugé à propos de supprimer, net, le soubassement qu'il avoit mis dans son esquisse; il existe des défauts de rapports entre le plan, la coupe et l'élévation; mais les juges

ne se sont pas arrêtés à ces sortes d'escamotages ; il falloit déblayer. Du reste, on ne lui reprochera pas d'avoir séduit par ses accessoires.

Le premier deuxième prix devoit naturellement appartenir au citoyen Labarre : aussi l'a-t-il obtenu. Il étoit dans le goût dominant. Son projet offre l'aspect de promenades superbes, de jetées qui forment un port, et qui empêcheroient le cours de la rivière. Cependant s'il ne l'a pas revêtu du caractère convenable à des greniers, nous lui savons au moins gré de nous avoir donné une nouvelle édition de la mutilation des thermes arrangés à sa manière, dont il a enrichi la décoration par des détails analogues au style barbare que portent le plan, la coupe et l'élévation de son projet. On ne pourra pas lui reprocher, comme on le fait au citoyen Hurtault, d'avoir employé trop de terrain à ses escaliers : car, à moins que de mettre des poulies aux croisées des greniers supérieurs, ils pourroient rester long-temps vuides : on ne l'accusera pas de n'avoir pas donné suffisamment d'air à ses greniers ; car, d'après la grandeur de leurs ouvertures, la poussière y séjourneroit moins que la pluie. On ne parle pas des bureaux ni des logemens des administrateurs ; il les a mis tous dans une grande salle où il ne manque que des lits de camp pour les coucher. Ses dessins sont lavés dans le genre académique ; ce qui a dû plaire à ses maîtres. D'ailleurs, il sait l'usage, et connoît les devoirs de la civilité.

Le deuxième second prix a été accordé, on ne sait comment, au citoyen Hurtault. En effet, peut-on donner un prix à un élève qui s'est uniquement occupé de ce que demandoit le programme ; qui a la bonhémie, ce n'est pas le mot, l'inconséquence d'étudier son projet comme s'il devoit l'exécuter ; qui n'a pas su trancher les difficultés qu'il s'étoit données volontairement dans son esquisse ; qui, par scrupule, n'a pas voulu supprimer ce qui le gênoit (on n'y regarde pas) ? S'il eût imité les

précédens , on ne lui reprocheroit pas , avec raison , d'avoir mis trop d'escaliers dans ses greniers , de n'avoir pas fait de sa grande cour un canal pour garer les bateaux , d'avoir rendu son bâtiment d'administration trop considérable. Mais il répond à cela que , religieux observateur des réglemens qui lui avoient été imposés lors du concours , il a évité toute espèce de supercherie dans le rendu de son projet. Les logemens d'administration ne paroissent importans que dans l'élévation : pour s'en convaincre , il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan et la coupe , où l'on peut voir qu'ils n'occupent qu'une petite portion du terrain. Peut être aura-t-on trouvé mauvais qu'il ait tenu son administration isolée des greniers : ici la faute est volontaire , et la crainte avertissoit le citoyen Hurtault des dangers qu'il y auroit à lier des magasins qui , par une telle imprudence , ne manqueroient pas , tôt ou tard , de devenir la proie des flammes. Il est vrai qu'il n'a point environné son élévation d'un pied d'accessoires ; mais cela peut-il être regardé comme une faute ? Non , puisque les accessoires ne servent qu'à éblouir , et qu'un réglemant sage les avoit expressément défendus ; au moins auroit-il dû réchauffer ses bâtimens par des couleurs vives , appliquées légèrement , comme dans le projet de ville proposé par le citoyen Dubut : malheureusement cette licence n'étoit pas accordée à tous , et personne ne lui avoit *conseillé* de le faire. Mais voici le fait. Le citoyen Hurtault , vivement pénétré des charmes de son art , débute à l'école nationale d'architecture en concourant au grand prix : il est reçu aux esquisses. Aussitôt il emploie tous ses momens à l'étude la plus rigoureuse de son projet , et de suite il entre en loge , où il remet ses dessins au net , les expose en même temps que ses camarades , et ne fait rien de plus. Cette conduite , quoique naturelle , est au moins indécente : il falloit voir ses juges , et leur sacrifier , par de fréquentes visites , le temps précieux qu'il passoit mal adroitement aux bagatelles d'une étude puérile.

Quant aux autres concurrens, comme ils sont jeunes, on leur a donné, pour tout encouragement, d'excellentes leçons; et maintenant qu'ils ont fait un bon apprentissage, on ne leur apprendra plus à concourir; ils savent très-bien ce qu'en vaut l'aune.

En réfléchissant sur le début du nouveau jury des arts, il n'est pas un artiste qui soit sans inquiétude, en se voyant soumis au jugement d'une telle corporation; il sent avec douleur que, pour obtenir des suffrages, les efforts de talens ne sont rien, s'il n'est prévenant, officieux et complaisant.

Or, si ce tribunal, composé de dix-huit juges, dont six peintres, six sculpteurs et six architectes, ne passe qu'une heure au plus à l'examen de huit projets d'architecture, on ne peut plus se dissimuler qu'il existe, parmi les juges, une prévention marquée. En supposant que les six architectes soient reconnus pour les plus habiles dans leur partie, que peuvent décider les douze autres restans? L'un est tous les jours occupé de sa statue ou bien de son bas-relief; l'autre ne quitte jamais sa toile que pour étudier une figure, un arbre ou une fleur. Celui-ci, me dites-vous, connoît aussi l'architecture; il l'emploie souvent avec succès dans ses fonds de tableau, sur les devant. Cela est vrai; mais il avoue lui-même que tout ce qu'il en sait se borne au pittoresque de cet art, et qu'il ne va pas plus loin. Le premier fait quelquefois un chapiteau, une corniche: bon pour les détails; mais va-t-on le consulter pour fonder le temple? Et lorsqu'il exécute de son mieux l'ornement d'une doucine, ira-t-il donner son avis sur le comble de l'édifice? Voilà donc jusqu'où vont les connoissances d'un peintre et d'un sculpteur en architecture. Il existe, à la vérité, des rapports constans qui lient particulièrement les trois arts: mais tous ceux qui les professent, connoissent-ils ces rapports, et peuvent-ils en raisonner? On abuse de tout, de la vérité même. On nous cite Michel-Ange comme un grand

peintre, un grand sculpteur et un grand architecte : excepté ce génie vaste et surprenant, on rencontre peu d'exemples semblables ; et parce qu'un homme réunissoit des connoissances qui l'ont mis à portée de bien voir et de bien juger, suit-il de là que tous les membres de notre jury actuel soient également familiers dans les trois arts ? Vous répandez qu'il en est parmi eux d'assez compétens pour éclairer les autres, en les pénétrant bien de l'objet du programme. Je ne sais quel avantage on doit retirer de cette manière de procéder : quant à moi, je ne vois plus dix-huit juges ; car les deux tiers sont influencés par le reste. Mais quand ils seroient tous de la même profession, je ne les récuserois pas moins, puisque leur institution est bien antérieure au jugement ; ce qui entraîne des abus d'une autre nature, et non moins dangereux : car, en pareil cas, il ne tient qu'à moi d'aller caresser mes juges, et d'obtenir bassement des suffrages uniquement dus au talent.

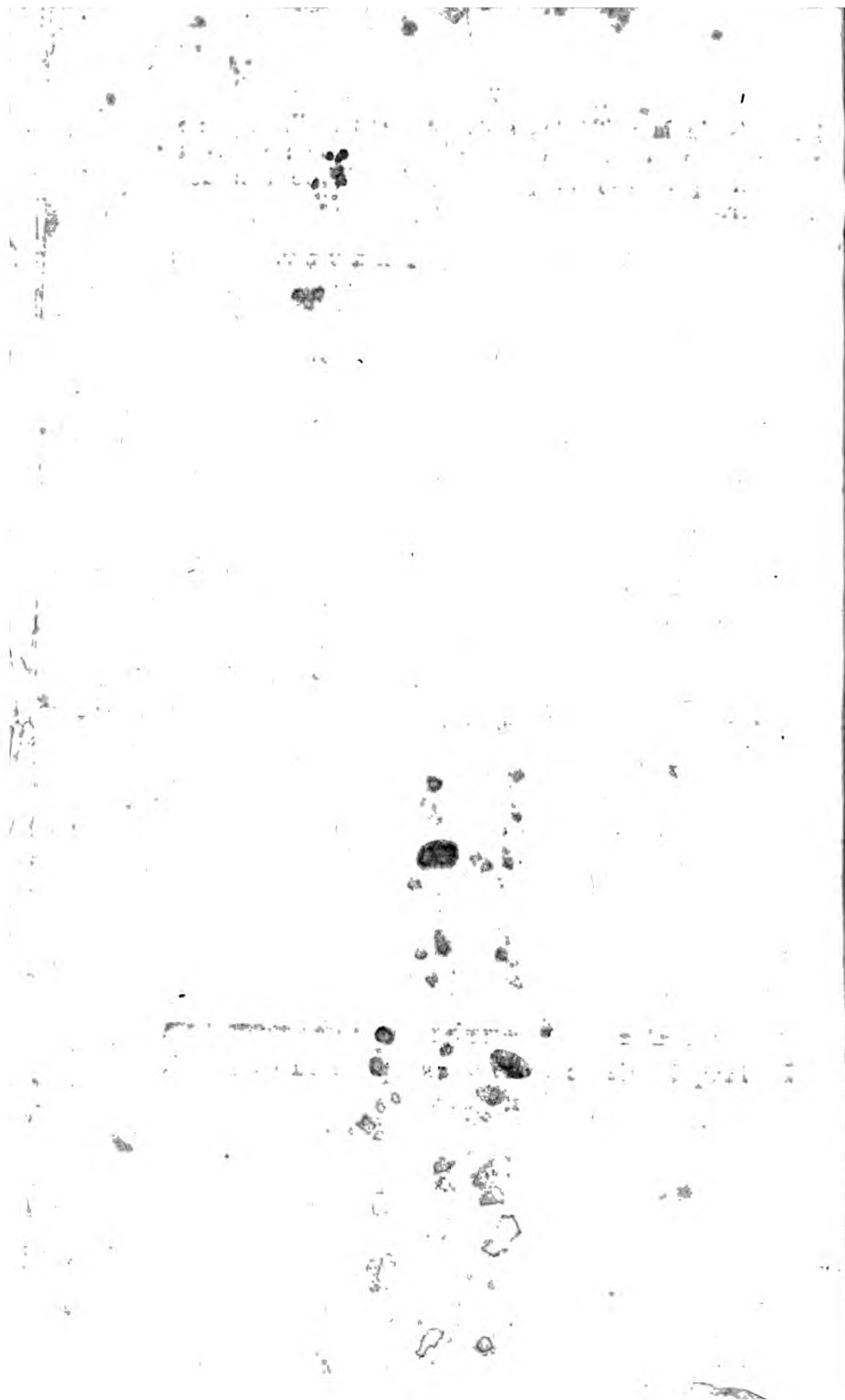
Mais, si le mode actuel est vicieux, il faut donc lui en substituer un autre. Ne réformant rien, souffrons que le reste de nos ouvrages soient jugés par ceux qu'on en a chargés. Instruisons-nous pour nous rendre utiles, et ne courons pas après de vaines récompenses : l'architecture ne sortira du sein des préjugés que par nos travaux désintéressés ; et l'expérience un jour découvrira, sans doute, un moyen simple et facile, qui nous permettra de mesurer nos forces avec sécurité, en voyant le vrai mérite couronné par les mains de la justice.

Nota. Un petit jury peu connu, qui s'intitule *jury ordinaire de l'école nationale d'architecture*, vient de donner aussi un plat de son métier. Il a, pour sa très-grande gloire, adjugé deux médailles sur un concours de lycée. Sans doute il compte sur les *prosélytes* qu'il vient de faire ; mais on assure que l'un des deux élèves,

7
honorés de la médaille, suit, pour son malheur, une route diamétralement opposée à celle qu'on voudroit lui faire prendre, et qu'il sera difficile de l'en détourner.

T H R U L T.

De l'Imprimerie de BARDON, place du Carrousel,
n. 662.

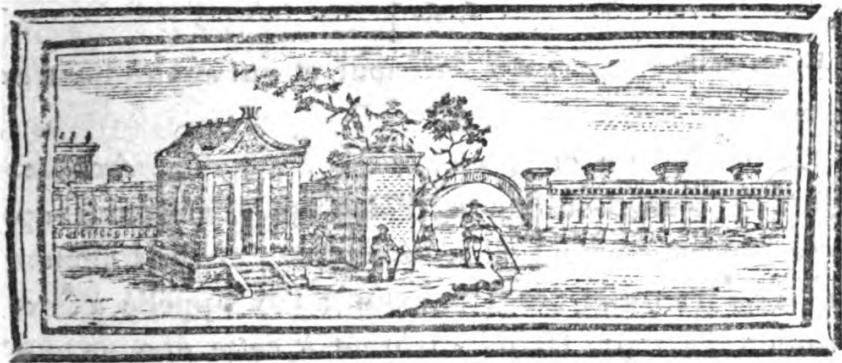


I N T R O D U C T I O N.

LA Convention nationale a senti la nécessité de rendre aux Arts toute leur activité, toute leur splendeur. Assez et trop long-temps ils ont gémi sous un jong oppresseur. La justice reparait son bandeau sur les yeux et sa balance à la main ; les cachots de l'inquisition sont ouverts, et ne se refermeront plus sur l'innocence : la terreur, enfin, ne comprime plus les esprits, et le génie affranchi de toute entrave peut reprendre son libre essor. Il est donc essentiel de fixer quelques idées sur les Arts, et sur les moyens de les encourager. C'est ce qui me décide à proposer les miennes ; c'est ce qui fait la matière du petit ouvrage que je sou mets à ceux qui sont faits pour apprécier les Arts, et sentir de quelle importance il est d'entretenir le feu sacré de l'émulation dans le cœur de ceux qui se vouent à leur culte. Je sens bien que pendant les orages qui accompagnent toujours les grandes révolutions, les premiers momens doivent être consacrés à poser les premières pierres du grand édifice qui va s'élever à la place de celui qui est détruit ; mais cet édifice même s'achève. La constitution

est faite ; le sol français n'est plus souillé par la présence des satellites de la tyrannie ; la victoire, compagne inséparable de nos armées, guide et prolonge nos pas sur le territoire ennemi ; l'édifice s'achève donc, comme je viens de le dire. Eh bien ! que les Arts y trouvent un sûr asyle ; qu'ils ne soient plus troublés dans leurs travaux, et qu'ils soient honorés comme ils méritent de l'être par un Peuple qui a su préférer les agitations salutaires du gouvernement républicain au calme honteux et perfide du gouvernement monarchique !





ESSAI

SUR

LES MOYENS D'ENCOURAGER

LA PEINTURE,

LA SCULPTURE,

L'ARCHITECTURE ET LA GRAVURE.

I.

*De la nécessité et de la manière d'encourager
les Arts.*

LES Arts ont besoin d'un prompt et sûr appui. On a reconnu leur importance et leur utilité, et certes, ils ne furent jamais employés d'une manière plus grande et plus digne de la première république de l'univers. Ne nous contentons pas des fruits délicieux que ces arbres précieux ont portés, élevons de nouveaux plants

qui puissent en porter à leur tour et qui multiplient et perpétuent nos jouissances.

J'entends dire et répéter *qu'il faut régénérer les Arts*. Qu'entend-on par-là ? l'idée de régénération suppose l'anéantissement ou la décadence, et certainement les Arts n'en sont pas à ce point ; j'en appelle à l'exposition de 1791. Ils déployèrent à cette époque une perfection qui ne s'était point manifestée depuis un siècle. Les mêmes hommes existent aujourd'hui, mais ils se tiennent à l'écart, ou sont livrés à des productions légères inutiles à leur patrie, comme à leur réputation*.

Voulez-vous donner de la splendeur aux Arts ? employez-les d'une manière qui puisse être utile ; demandez leur de retracer les grands événemens de la révolution, et confiez ce travail à des mains habiles, alors vous convaincrez le peuple lui-même de leur importance.

* Il m'est impossible de ne pas m'arrêter ici sur des hommes qui sont connus par une longue suite de travaux et de succès. Il en est quelques-uns dont l'âge a glacé la main ; mais qui n'en sont pas moins recommandables, si l'on jette les yeux sur la carrière qu'ils ont parcourue et sur les productions que l'on doit à leur génie ; quelques-uns même sont entourés d'une famille nombreuse et sont sans fortune. La Convention nationale a promis appui à la vieillesse, secours au malheur. Elle doit l'un et l'autre à des Artistes qu'un injuste oubli semble flétrir, et que l'âge et les infirmités réduisent à l'impuissance de se mesurer avec les jeunes athlètes qu'ils ont formés.

Commencez donc par établir des concours provisoires parmi les grands Artistes et mettez-les tous en réquisition. Quand je dis les *grands Artistes*, je n'entends certes pas écarter de l'arène les Artistes qui pourroient nous être inconnus et se présenter avec un grand talent.

Je ne propose pas un concours général, par plusieurs considérations. Parce qu'indemniser tous les Artistes, ce serait en quelque sorte entretenir la médiocrité qui ne doute de rien et est toujours nombreuse, témoin l'exposition de 1793, et parce qu'il en résulterait une perte réelle pour le trésor public; parce qu'enfin, il est au moins inutile de protéger et d'aider la naissance d'une foule de productions qui n'attesteraient que la nullité.

Je proposerai pour le premier concours provisoire des encouragemens à donner aux Arts, le choix des Artistes les plus habiles parmi lesquels les uns seront déjà connus par les preuves d'un grand talent, et les autres auront donné de grandes espérances. Tous les Artistes quelconques, Peintres d'histoire, pourront aussi concourir en traitant les plus beaux sujets qu'offre notre révolution, ou celle des peuples libres, à leur choix. Si les productions de ces derniers ne sont pas au-dessous de celles des Artistes choisis, la nation prendra leurs tableaux.

Par le moyen de ce grand concours, le Jury, l'année suivante, admettrait au concours les Artistes qui se seroient le plus distingués *. La Nation pourroit décerner des tableaux à 4000 livres chacun, à ceux qui auroient

* Je parlerai dans le cours de cet ouvrage de l'établissement et de l'organisation du Jury.

montré un talent réel, en faisant encore un choix parmi eux. Elle ne courrait pas alors le risque de voir des sujets sublimes profanés par des pinceaux médiocres *.

Il y aurait trois prix.

Celui qui remporterait le premier, recevrait 15000 livres; le deuxième, 10000 livres, et le troisième, 5000 livres. Dans le cas où deux concurrens se disputeraient la supériorité, les 25,000 livres, montant des deux premiers prix, seraient partagées en deux parts égales, le tout en sus des 4,000 livres accordées au tableau.

S'il était jugé que la première prime n'aurait pas lieu par l'impossibilité d'accorder un premier prix, et que les deux autres se balançassent, alors le deuxième et le troisième seraient également partagés, comme dans le cas supposé plus haut; et s'il était des Artistes qui, sans avoir été appelés au concours, méritassent une des primes, elle leur serait accordée comme aux autres.

Le Jury déciderait s'il y a lieu d'accorder des prix; car dans le cas où les ouvrages seraient trop faibles, le prix augmenterait de moitié pour l'année suivante; il pourrait même être réservé pour la troisième année; à la quatrième il retomberait à son premier taux.

Je ne parlerai pas de l'éclat et de la pompe à mettre dans le couronnement des Artistes; cette fête deviendrait nationale; elle devrait avoir l'éclat et la solennité de *la fête du génie*. Ce serait *la fête du Génie* elle-même.

* J'ai remarqué avec peine que, dans les nouveaux concours, plusieurs Artistes célèbres ne sont point entrés en lice. Sont-ce, et je l'ignore, les costumes qui les ont arrêtés, ou le désir d'une retraite nécessitée par leurs longs travaux?

Les

Les Peintres appelés *de genre*, ne sont point indignes de l'attention de la Nation. *Genre* n'est qu'un mot, et c'est beaucoup faire que de rendre la nature avec choix et fidélité.

Nous ne pouvons nous dissimuler que la plupart des grands traits de notre révolution, la fermeté, les vertus, le dévouement de nos frères, n'offrent, pour ainsi dire, à l'art que des tableaux de *genre**, si l'Artiste ne se sauve pas par d'ingénieuses allégories, langage qu'on n'entend pas toujours aisément, et que beaucoup d'habiles peintres ont traité d'une manière énigmatique, quoique doués de beaucoup de mérite.

Le *Genre* retrace les costumes de chaque tems, de chaque lieu, de chaque époque; il reproduit l'image des héros: c'est lui qui nous transmet les combats glorieux sur terre et sur mer; enfin, le *Genre*, frappe tous les yeux et parle à tous les hommes.

Puisque les Peintres de *Genre* sont utiles, puisqu'il en est même qui ont su vaincre les difficultés qu'un costume ingrat leur opposait, je demande qu'il leur soit décerné des récompenses.

* Je m'explique. Le costume français actuel n'offre rien à l'imagination, ni au pinceau, ni au ciseau de l'Artiste. Aussi lorsque nos grands Maîtres se sont livrés à de grandes compositions, et ont voulu faire briller leur talent, c'est à Sparte, c'est à Athènes, c'est à Rome, c'est chez les peuples Orientaux qu'ils ont placé le lieu de la scène et choisi leurs personnages. Gérard, dans son esquisse du *concours*, a cependant prouvé qu'il n'est point de difficultés pour le génie.

Les plus habiles Peintres de portraits recevront des couronnes et seront chargés par la Nation de peindre les Grands Hommes dont elle voudra faire passer les traits et les actions à la postérité.

On distribuera six Primes de 4,000 livres chacune, aux Peintres de sujets de *genre*, à ceux de batailles sur mer et sur terre, ainsi qu'à ceux de paysages, et 2000 livres en outre pour chacun de leurs tableaux.

Autant la Nation sera grande envers les Artistes, autant le Jury doit être sévère dans son jugement, lorsqu'il sera question d'accorder des Primes. Ce n'est ni à des ouvrages qui ne seront que *bien*, ni à l'intention de l'auteur, mais au mérite d'une belle exécution et d'une grande utilité qu'elles devront être accordées.

Les Peintres d'histoire, après avoir remporté trois fois les Primes, se retireront du concours et seront pensionnés par la République.

C'est à ces Artistes que seront confiés les grands monumens nationaux.

Il n'est pas moins essentiel d'encourager la Sculpture ; huit figures ou groupes en plâtre seroient commandés à 6000 livres chacun, avec deux Primes de 15 à 10,000 livres : on adoptera pour les Sculpteurs le même mode de jugement que pour les Peintres.

Qu'on n'aille pas me dire que je prodigue des sommes trop considérables ; car je répondrai toujours :
 » comparez Athènes et la France ; voyez notre supé-
 « riorité sur cette petite République, et souvenez-vous
 » que Polycète de Sycione ayant fait une statue repré-
 « sentant un jeune homme couronné, cette figure lui
 » fut payée cent talens (480 mille livres.)

Comme c'est à l'Architecture, qu'on devra les

grands monumens et édifices nationaux ; elle ne mérite pas moins l'intérêt de la République. Des projets seraient l'objet de ses concours.

La Gravure multiplie les chef-d'œuvres des Arts. Les traits des Républicains, qui vont être exécutés par des mains savans, ont besoin d'être encore reproduits par des mains habiles qui les projettent : il faut donc protéger et encourager la Gravure.

Le degré de vigueur, d'effet et d'harmonie, où l'on a porté la Gravure, a doublé, quadruplé la longueur du travail. En louant les Artistes de ce qu'ils ont acquis, ne sommes-nous pas en droit de leur reprocher la négligence avec laquelle ils ont traité l'expression et le dessin, tels que nous les admirons encore dans les belles estampes de G. AUDRAN et de PEINNE, genre de gravure bien plus prompt et bien plus rapide que le dernier. Convenons cependant que la gravure est dans une bonne route.

La Gravure d'HISTOIRE est digne sur-tout de la faveur nationale, puisque son but est utile et qu'elle est si longue qu'aucun homme n'a pu s'enrichir dans cet art. Les plus laborieux, les plus habiles n'ont obtenu qu'un peu d'aisance pour leur vieillesse.

Je voudrais que tous les Graveurs de la République envoyassent un exemplaire des ouvrages qu'ils ont publiés, avec une note où leur âge serait écrit. Ceux qu'on choisirait et qu'on mettrait en réquisition, seraient pensionnés à 10 000 liv., et lorsqu'ils ne pourraient plus exercer leur art, ils recevraient en retraite la moitié de leur pension.

Comme l'émulation est le ressort de tous les talens, je demanderais que cet art pût prétendre à trois

Primes destinées à ceux qui auraient gravé avec perfection un ouvrage utile. Ces primes seraient de huit, six et quatre mille livres. L'Artiste qui les aurait gagnées trois fois obtiendrait la pension nationale, tant pour son travail, que pour sa retraite.

Je terminerai cet article par demander pour les Artistes qui ont été appelés par la Nation à des concours, que l'on s'occupe promptement de distribuer des encouragemens et des travaux à ceux qui ont doublement mérité par leurs talens, leur zèle et leur civisme. L'Artiste modeste sait souffrir patiemment; mais aussi, le besoin éteint le génie et influe sur l'exécution des ouvrages qu'il médite. En appelant tous les Artistes au concours, que l'on annonce une indemnité pour tous ceux qui sans avoir mérité d'être chargés des grands travaux projetés, ont fait néanmoins des efforts et prouvé des talens.

Je demande aussi que le délai pour les concours à venir, soit plus long, et alors tous les Artistes Français éloignés pourront envoyer leurs productions.

I I.

De la Gravure, des Médailles et Monnoies.

VOICI un de ces Arts dont les monumens durables attestent aux yeux des hommes les faits de l'Antiquité la plus reculée; cet art éclaircit l'histoire: il en affermit les témoignages; il est la boussole du degré de talent et de lumières des peuples qu'il rappelle.

Les premières Républiques du Monde ont eu la gloire d'avoir frappé les plus belles monnoies et médailles en l'honneur des héros qu'elles ont produits.

Jamais les fastes d'aucune nation n'ont offert ou n'offriront des événemens aussi mémorables que ceux dont nos yeux ont été témoins depuis 1789. La postérité pour les croire aura besoin de l'autorité des Arts. Frappons donc les métaux de l'enthousiasme héroïque de la Liberté Française, et que le génie concoure avec l'exécution à la perfection des objets les plus imposans, les plus dignes de l'immortalité!

On sait que les BOUCHARDON, les VASSE dessinaient et composaient les médailles de leur temps. Je désirerais donc que les Sculpteurs les plus sévères et les plus savans, sous le rapport de l'exécution et des connoissances, fussent appelés à ces grands travaux.

Je proposerais que le Comité d'Instruction publique désignât à l'artiste, les faits dont il doit s'occuper, et qu'alors les Sculpteurs fissent, non pas des dessins, mais des bas-reliefs d'un pied de diamètre et de la plus précieuse exécution, lesquels après avoir été gravés, seraient moulés, pour servir à l'embellissement, à la richesse de l'architecture.

Il y aurait deux primes accordées à ce genre; la première de trois mille livres, et la seconde de deux mille.

III.

De la Gravure des pierres.

PUISQUE les hommes vertueux et les Républicains, sont ennemis du faste et de la vanité, on pourrait proscrire les diamans blancs, objets insignifians, de pur caprice, et par ce moyen, on encouragerait la gra-

vure, soit en creux, soit en relief qui deviendrait la parure de nos Républicains. Leurs enfans, dès l'âge le plus tendre, verraient dans des images portant un grand caractère, les actions immortelles de notre Révolution; les objets de notre parure seraient tout-à-la-fois ceux de notre culte, de notre admiration et de notre reconnaissance.

Ce genre perfectionné, perfectionnera celui des monnoies et médailles; il ne faut donc pas le négliger, il suffit qu'il soit utile.

I V.

De la Peinture à fresque.

Ce genre est absolument oublié. Pourquoi n'envierions-nous pas aux Grecs et aux Romains cette intéressante découverte? pourquoi ne chercherions-nous pas à la faire revivre? déjà d'heureux essais à la ci-devant école militaire nous prouvent que nos recherches et nos efforts à cet égard ne seraient pas infructueux.

V.

De la Peinture en mosaïque.

LES peuples les plus anciens ont tous cultivé cet art avec plus ou moins de succès. L'Italie s'occupe encore aujourd'hui de ce travail qu'on peut appeler *immortel*, puisqu'il est inaltérable, lorsqu'on ne cherche pas à le détruire. Il ne tente pas la cupidité par l'attrait de ses

dépouilles et ne reçoit de valeur que de la réunion des parties qui le composent.

Cette branche pourrait croître et s'étendre en France; elle pourrait même atteindre au degré de perfection que la Peinture en mosaïque n'a jamais eu. J'avoue que rien ne me paraîtrait plus imposant que no re Panthéon ainsi décoré.

Un établissement de ce genre serait donc propre à ranimer cet art intéressant.

Nous avons encore la Peinture en émail à joindre aux Camées et aux ornemens dont la durée égale la solidité; la Peinture en émail, quoique très-ancienne, ne s'est perfectionnée au point où elle est, qu'entre les mains des Modernes. Cet art restreint, jusqu'à ce moment à des travaux étroits, pourrait s'allier à nos mosaïques et leur donner plus de prix.

Enfin, si nous pouvions transmettre les chef-d'œuvres que plusieurs siècles n'ont pas encore détruits, quel droit n'acquerrait-on pas à la reconnoissance de la postérité? Car, il faut en convenir, tout ce que les philosophes et les historiens nous ont laissé sur les ouvrages des anciens peuples, est loin de valoir une copie passable qui nous indiquerait les costumes et le genre de leur composition.

Je crois avoir assez parlé des avantages que l'on pourrait tirer de ce genre de peinture que PETITOT a déjà porté, quoiqu'en petit, à un degré tel, qu'il n'a pas eu de rivaux. Je demanderais donc qu'il ne fût pas oublié dans les récompenses.

Quelle richesse et quel éclat ne retirerait-on pas des grands talens que l'encouragement ferait éclore et que l'émulation féconderait? quel accroissement prendraient

nos manufactures , tapisseries , porcelaines , fayances même , bronzes , meubles etc? tout éprouvera la même influence , tout atteindra la perfection où ces objets doivent également arriver. Alors tous les autres peuples privés des grands avantages auxquels nous devrions nos succès , en seraient à-la-fois jaloux et tributaires.

Je ne terminerai point ce chapitre sans répéter encore qu'il faut encourager les Arts. Que la forme que je présente ne soit pas adoptée , peu m'importe , pourvu que l'on accueille le fonds. N'oublions pas que si les Arts s'abaissent au point de flatter la vanité et la tyrannie , c'est que d'elles seules ils attendaient leurs récompenses et même leurs moyens d'exister. Mais dans un pays libre , où tous les hommes sont sous le niveau de l'égalité , s'il n'y a pas à craindre que l'Artiste descende jusqu'à la flatterie ; craignons que faute d'être employé il ne se décourage et ne perde son talent. C'est à la Nation à l'animer , à l'enflammer au contraire , à lui faire sentir combien il est plus doux et plus beau de consacrer ses veilles à sa patrie , que de les prostituer aux caprices d'un Visir , d'un Satrape ou d'une Phryné.

V I.

De la manière de former et encourager les jeunes Élèves.

C'ÉTAIT une idée assez heureuse que la fondation d'une École gratuite de dessin. C'était un moyen d'aider l'enfant du pauvre qui annonçait , par d heureuses dispositions , qu'un jour ses talens honoreraient son siècle

siècle et sa patrie ; mais je l'avouerai franchement , ceux qui ont eu cette idée , sont loin d'avoir rempli l'espoir qu'on en avait conçu. Qu'est-ce qu'une école , où des enfans vont pendant deux ans dessiner la figure ou l'ornement sous des instituteurs la plupart incapables d'apprécier ce que deviendront leurs élèves , de juger s'ils sèment dans une terre ingrate ou fertile , et se contentant de faire user du crayon et perdre un temps précieux à un enfant que la nature destinait peut-être à un métier où il eût réussi , ou à un état dans lequel il se serait plus sûrement distingué. Il en est de cette sorte d'école comme de nos ci-devant collèges où des pères profondément ignorans envoyaient leurs enfans faire ce qu'ils appelaient *leurs études* , et leurs faisaient passer en pure perte les plus belles années de leur vie.

Il ne faut point priver le pauvre de la ressource qu'une école gratuite peut lui offrir , mais il faut l'établir de manière que l'élève s'essaie dans plus d'un genre ; il faut encore que des maîtres habiles président à son éducation , que ces maîtres reconnaissent s'il a des dispositions ou s'il n'en a pas ; et , si au lieu de manier le pinceau , le burin ou le ciseau , il ne doit pas plutôt rester attaché à la charrue , à la boutique ou à l'atelier de ses pères.

Je suppose au reste que l'élève soit appelé à se faire un nom dans l'un des arts qui sont plus particulièrement traités dans cet essai , voici le plan d'étude que je propose ; et dans le cas même où il serait forcé de les abandonner , du moins lui resterait-il des connaissances acquises , infiniment plus utiles que celles d'un crayon et de la manière de le promener à-peu-près sur le papier pour tracer une figure ou un ornement.

ARTICLE PREMIER.

Géométrie pratique.

SALLE D'ASSEMBLÉE.

La Géométrie pratique serait la première étude. Il y aurait deux concours dans l'année: l'un le premier Vendémiaire, et celui-ci ne proposerait pour récompense que la gloire d'être placé sur la liste, le premier, le second, le troisième, etc.

Le second concours s'ouvrirait le premier Germinal. Alors on distribuerait six médailles de la valeur de six livres chacune, aux six élèves les meilleurs et les plus instruits sur cette science, autant que le comporte l'art de la Peinture.

Il y aurait deux Démonstrateurs et deux Adjoints, qui seraient les juges de ces premiers succès.

ARTICLE II.

Ostéologie et Myologie.

SALLE DU MODÈLE.

L'Ostéologie et la Myologie suivront le même mode que la Géométrie. Les élèves les plus distingués qui seront jugés par deux Démonstrateurs et deux Adjoints obtiendront aussi six médailles.

ARTICLE III.

*Proportions et formes antiques.*SALLE DU MODÈLE, N^o. 5.

A ces deux premières études, succédera l'étude combinée des plus belles formes et proportions de l'Antique, en y adaptant l'Anatomie et la Myologie pratique.

Les encouragemens seraient les mêmes que pour les deux premières études.

Les juges seront deux Peintres, deux Sculpteurs et deux Adjoints réunis aux huit premiers juges des sciences précédentes.

A R T I C L E I V.

Étude du Modèle.

S A L L E, N^o. 7.

On ne pourra y être admis qu'après avoir gagné les prix dont j'ai déjà parlé.

Douze Médailles seront distribuées. Deux Peintres, deux Sculpteurs et deux Adjoints, réunis aux autres ci-dessus nommés, jugeront les élèves les plus avancés, savoir, huit dans la Peinture et quatre dans la Sculpture.

A R T I C L E V.

Étude de l'expression.

S A L L E D U M O D È L E, N^o. 5.

L'expression aura deux jugemens par année. Il y aura quatre prix et chacun d'eux sera d'une médaille d'or de cinquante livres. Les concurrens seront jugés sur le mode indiqué dans l'article précédent et dirigés par les mêmes Démonstrateurs.

A R T I C L E V I.

De la figure nue, peinte et modelée.

S A L L E D U M O D È L E E T D U L A O C O O N.

Cette étude pourra prétendre à deux prix de la valeur de cent livres. L'élève sera forcé d'apporter à ce jugement des études de draperies de différens

costumes, pour prouver qu'il s'est occupé de cette science utile. Les concours seront jugés par tous les Démonstrateurs réunis*.

Les Artistes qui auront remporté les six prix et fait preuve d'un grand amour pour leur art, obtiendront une pension de mille livres, pendant trois années.

Il ne faut pas s'y tromper, car c'est-là le moment où les talens venant à se développer, ont le plus besoin d'être secourus pour n'être pas réduits à chercher des ressources qui ralentissent leur essor.

Pendant ces trois années l'élève pensionnaire serait tenu de produire un tableau chaque année qui prouvât qu'il profite des bienfaits de la Nation. La Nation ferait décider par son Jury s'il est capable de voyager; et s'il était jugé tel dans le cours de la première, deuxième ou troisième année, il obtiendrait une pension de trois mille livres pendant quatre ans, pour voyager et perfectionner son talent. Si, au contraire, dans le cours des trois années il ne méritait pas cette distinction honorable, la Nation ne s'en occuperait plus que dans le concours, où rien ne l'empêcherait de se présenter; et dans le cas où cet Artiste n'y remporterait rien, il ne pourrait être indemnisé par la République comme les autres.

L'Architecture aura ses Instituteurs et ses récompenses. Il en sera de même pour les Peintres de paysage et de genre, les Graveurs en taille-douce et sur métaux.

* Les articles V et VI, sont fondés plus considérablement à la ci-devant académie, par les Citoyens CAYLUS et LATOUR.

Les Instituteurs seront nommés par le Jury : il y en aura quinze avec onze Adjoints.

S A V O I R ,

Deux Géomètres et deux Adjoints.

Deux Anatomistes et deux Adjoints.

Quatre Peintres et Sculpteurs pour les proportions et deux Adjoints.

Quatre Peintres et Sculpteurs pour l'étude du Modèle et deux Adjoints.

Deux Architectes et deux Adjoints.

Un Chimiste et un Adjoint.

Ces Instituteurs recevront 1200 livres par an, ce qui fait une somme de 18,000 livres. Les onze Adjoints ne pourront remplacer les Instituteurs pour moins d'un mois, pendant lequel ils toucheront les appointemens.

Les places étant amovibles, l'Adjoint monterait, de droit, l'année suivante, à la place d'Instituteur. Les Instituteurs, hors d'exercice, ne pourraient être réélus qu'après un an d'intervalle ; j'entends ceux de Peinture, de Sculpture et d'Architecture ; toutes fois, en subordonnant cette règle au nombre d'Artistes qui seraient jugés capables de remplir ces places.

Il serait essentiel qu'il fût fait un ouvrage pour servir de cours d'études, ou de traité complet sur chaque partie de l'Art, et que ce travail fût rédigé par les plus habiles Instituteurs. Il en résulterait plusieurs avantages. Le premier serait de porter le flambeau des Arts dans les départemens dépourvus de maîtres éclairés. Le second serait de faciliter aux élèves l'étude de leur Art, et le troisième serait, par la précaution qu'on prendrait de faire graver toutes les figures et

démonstrations, de mettre l'homme de génie à portée d'apprendre sans maître et par conséquent sans manière. Cet ouvrage serait vraiment national et mériterait la reconnaissance de tous les amis des Arts*.

V I I.

Réflexions sur le jugement du Jury des Arts. Différens modes proposés, pour son rétablissement.

LE premier jugement du Jury des Arts, (j'en étais membre et je ne pus y participer étant malade,) n'a pu satisfaire ni les concurrens, ni les hommes éclairés sur l'art. Le résultat du concours doit déferer la palme à celui qui l'a méritée, et la palme n'a point orné le front de celui qui pouvait y prétendre. Si j'eusse été au nombre des Jurés, j'aurois rappelé mes collègues à l'esprit de leur institution qui doit être de récompenser les productions les plus distinguées; mais qu'est-il arrivé? c'est que l'auteur du meilleur tableau n'a rien obtenu, et que l'on a rejeté le meilleur plan: or, si les jeunes gens frustrés de leurs espérances viennent à se décourager, ce qui n'est pas impossible assurément, la nation perd des artistes dont elle pouvait être fière un jour.

Quelle a donc été la cause de cette erreur dans le jugement du Jury? La discussion ouverte et le jugement motivé. Quelques hommes peu faits à parler en public

* On verra ci-après ce vœu plus précisément exprimé.

ou doués de peu d'éloquence, d'autres naturellement timides et plus accoutumés à réfléchir qu'à combattre des argumens spécieux ; quelques-uns qui, ne connoissant point assez la langue des arts, ont craint de la parler ridiculement ; quelques autres enfin assez modestes pour se défier de leurs lumières et pour se laisser influencer par une discussion brillante et trompeuse, voilà les sources de l'injustice que les concurrens ont éprouvée par la décision du Jury, ajoutons la cabale et la partialité qui auront toujours une grande part dans les jugemens des hommes.

Le Jury eût mieux rempli ses devoirs, si les membres qui devoient le composer n'eussent été appelés que la veille du jugement ; on n'aurait pas soupçonné alors qu'ils pussent être influencés.

Il me semble que la discussion ouverte ne devrait avoir lieu que pour savoir s'il y aurait des prix accordés ou non.

Après quoi on irait au scrutin fermé par appel nominal et motiverait son jugement qui voudrait, pourvu qu'on écrivît au bas : *Je donne le premier prix à la lettre B, parce que son travail m'a paru le meilleur.*

Voilà, ce me semble, les changemens utiles à faire à la première forme du Jury. S'ils ne sont point adoptés, je crains que cet établissement ne devienne illusoire et que les travaux ne se trouvent jugés avant le concours. Rien ne serait plus décourageant pour les véritables talens. Rappelons-nous que l'immortel *Poussin* ne quitta la France que parce qu'on fut injuste à son égard. Des juges aveugles rejettaient l'admirable colonnade de *Perrault*, sans la loyauté du *Cavalier Bernin*, et la jus-

tice qu'il rendit à son rival. Je pourrais citer encore *Puget*, qui fut réduit à casser son bas-relief de *Dionène*, etc. etc. etc.

Mais pourquoi semblons-nous craindre d'appeler le peuple français à ce jugement? il conviendrait peut-être que ce fut lui par l'organe de ses représentans qui choisit les hommes qui devraient composer le Jury. J'explique cette proposition. La Convention nationale par chacune des députations de chaque département nommerait un citoyen artiste, ou digne de l'être; tous ces citoyens réunis nommeraient ensuite parmi eux les jurés dont le nombre serait égal à la moitié des électeurs; on désignerait en outre et d'avance dix suppléans. Cette nomination faite à scrutin fermé ne serait promulguée que la veille du jugement. Le Jury serait en permanence, pendant un an et renouvelé toutes les années, au choix de nouveaux électeurs.

Si cette forme que j'indique présentait dans ce moment quelque difficulté, on pourrait admettre provisoirement que les artistes concourans nommassent eux-mêmes leurs juges; certes, ils n'oublieraient pas les hommes équitables, éclairés et faits pour les juger.

Voici des concours ouverts de la plus haute importance; la gloire de la République y est intéressée: le jury actuel ne pourra pas juger, puisque la plus grande partie de ses membres concourt. Il faudrait donc une nomination nouvelle et d'autant plus qu'un jury permanent prendrait en quelque sorte un caractère de corporation.

Je ne présente ici toutes ces idées qu'afin d'inviter ceux qui sont plus éclairés que moi, à nous donner le meilleur mode possible de jugement fondé sur les bâses républicaines et populaires.

V I I I.

Essai d'un Traité à faire sur la Peinture, et sur les connaissances à acquérir pour se distinguer dans cet Art.

IL est beaucoup de traités particuliers, sur les différentes sciences qu'il faut étudier pour parvenir à être Artiste ; ce sont tous ces traités que je voudrais voir refondus en un livre élémentaire qui pût guider un jeune homme dans la carrière de la Peinture, et le conduire pas à pas, jusqu'à la composition. Paris, centre des Arts, est presque la seule ville où il y ait des maîtres et une école de Peinture. Que le jeune homme né dans un département éloigné s'enflamme à la vue d'un chef-d'œuvre ; qu'il ait sous les yeux ce livre où le Dessin s'offrira avec ses Modèles et ses règles, et qu'il s'écrie : *et moi aussi, je suis Peintre !* il ne sera pas question de lui donner un maître ; il aura son génie ; il aura ce penchant irrésistible que donne quelquefois la nature ; il aura enfin ce livre élémentaire : voilà ses guides. Je me doute bien que l'idée que je me fais de la possibilité de devenir Peintre sans avoir étudié sous un Artiste habile, paraîtra un peu problématique. Qu'on ne perde pas de vue, que j'ai commencé par demander un bon livre élémentaire, et que, traité comme je le conçois, tel que je l'indiquerai ci-après, il pourrait très-bien tenir lieu des leçons très-négligées et souvent très-équivoques de la plupart des instituteurs.

Qui oserait, au surplus, décider où le génie est forcé

de s'arrêter? Avec un goût bien décidé pour la Peinture, l'enfant qui se sera fait de tout un crayon, de tout une toile, est enfermé avec ce livre ; il y jette les yeux ; il voit que le temple de la Peinture lui est ouvert, et que les sentiers lui en sont frayés. Eh bien ! il avance ; il ne regarde pas s'il y a quelqu'un à côté de lui pour le soutenir : il marche seul ; le chemin est pénible, qu'importe ? il fait plus d'efforts ; et qu'on ne craigne pas qu'il s'égare, puisqu'il aura acquis des connaissances préliminaires qu'il aura des dessins devant lui, et qu'il se trouvera bientôt des tableaux pour fixer son goût, déterminer sa manière et arrêter son choix.

En général, je n'aime pas les maîtres : ce n'est pas que des écoles ne soient sorties d'habiles élèves qui sont devenus de grands maîtres à leur tour ; mais j'ai remarqué que les maîtres donnaient presque tous leur manière à leurs élèves. Et cela peut-il être autrement ? Un jeune homme s'écarte de son modèle, ses tons ne sont pas ceux du tableau sur lequel son maître l'a fixé ; il est tout-à-coup rappelé à l'exactitude, et s'il n'est pas doué d'un goût bien décidé, d'un génie assez fier pour s'élever au-dessus des entraves qu'on lui oppose, il reste à côté de son original, et bien souvent au-dessous. De-là ces écoles qui n'ont enfanté que des tableaux qui semblent être une suite éternelle de copies, ou, si l'on veut, une suite d'estampes tirées même après que la planche offre à peine les traces du burin qui l'a sillonnée.

Convenons que si le jeune amant de la peinture, abandonné à lui-même, est arrivé par degrés jusqu'au moment si heureux et si périlleux de composer et de colorier ; si au lieu d'avoir un maître qui ne jugerait bon que ce qui serait servilement copié d'après lui, il n'a

que des tableaux d'un *Museum*, ou d'un Cabinet célèbre à consulter ; convenons, dis-je, qu'il lui sera facile de se former une manière originale, ou du moins de ne prendre que celle du maître qui aura pour lui le plus d'attraits, et qui aura le plus délicieusement affecté ses organes.

Citons un exemple. Il existe deux saintes Familles et un Rosaire ; trois tableaux également célèbres.

La sainte Famille, de Raphaël.

La sainte Famille, de Rembrandt.

Le Rosaire, de Van-Dyck (à Versailles.)

Voilà trois manières bien prononcées et toutes les trois admirables. L'artiste qui sentira davantage une de ces manières, voudra nécessairement l'imiter. Un maître arrêterait ses progrès, en le forçant de suivre la sienne propre, ou telle autre qu'il aurait jugée meilleure.

Dès l'instant que le Peintre commence à composer, c'est à lui à se choisir des modèles ; s'il a des principes qu'il en fasse l'application ; qu'il voie la nature dans ses effets et dans ses groupes ; qu'il l'imité avec choix, et il est sûr d'avoir un maître infailible et ses plus sûres leçons*.

Je ne fais ici qu'indiquer ce qui mériterait de longs développemens, je laisse ma plume courir au hasard : je ne demande, au reste, qu'à être entendu, laissant à de plus habiles que moi le soin d'élever l'édifice

* Le Sculpteur n'a ni la même carrière à parcourir, ni les mêmes inconvéniens à redouter que le Peintre. Le Statuaire a des bases fixes et certaines de la beauté des formes, de l'élégance, de la perfection, de la grâce ; les chef-d'œuvres de l'Antiquité les lui fournissent ; il ne lui reste que de les appliquer sur la plus belle nature.

dont je pose à peine les fondemens. J'ai dit que je voulais un livre élémentaire qui pût tenir lieu de maître ; et voici les sciences que je voudrais y voir traitées , le genre d'études que j'y voudrais voir analysé. On a vu dans l'un des articles qui ont précédé celui-ci, la route que je traçais à l'élève et l'ordre dans lequel je voulais qu'il commençât et continuât ses études ; c'est ce même ordre que je recommanderais dans la confection du livre élémentaire que je désire. Il serait rédigé en divers chapitres particuliers sur les sciences ou objets que je vais parcourir.

1^o. *La Géométrie.*

Cette première science est d'une grande utilité pour tous les hommes. Elle est la base fondamentale des sciences et des arts.

2^o. *L'Ostéologie.*

Elle peut occuper concurremment avec la *Géométrie*. Le corps humain est un édifice dont les os forment la charpente. Il en résulte l'indispensable nécessité de connaître le système de leur cortexture,

3^o. *La Myologie.*

La *Myologie* doit faire une étude à part. Elle demande la plus grande attention pour connaître une des parties les plus intéressantes de l'Anatomie.

L'auteur observerait que ces trois premières études doivent se faire , le crayon et le scalpel à la main ; en effet , il ne suffit pas à l'Artiste qui les étudie de retenir au hasard quelques noms ou quelques formes. Il faut qu'il soit en état de raisonner et de prouver que la pratique chez lui soutient et renforce la théorie.

4°. *Les Proportions.*

L'étude de la belle nature, c'est-à-dire les ouvrages des Grecs présentent d'abord les proportions les plus régulières, selon la différence des âges et des personnages.

L'étude de la perfection des formes combinée avec l'Anatomie apprendra à l'Artiste que deux muscles n'offrent souvent qu'une même forme : que le sujet débile où la nature ne s'est pas développée dans toute sa beauté ne présente que des rayons d'ombre musculuse qui n'indiquent que le dépérissement et le trivial de l'art. Cette étude doit être longue et suivie.

5°. *Du Modèle.*

Indépendamment des Gravures qui présenteront le *Modèle* sous différens aspects, il faut encore que le texte développe d'une manière sensible combien il importe à l'élève de se consacrer à cette étude pour connaître le jeu des muscles, la souplesse des articulations, la variété des formes, la combinaison des mouvemens, le secret enfin qui fait agir tous ces ressorts qui composent la machine humaine. L'étude du modèle prête aux applications des premières connaissances acquises et conduit à celle de l'expression.

6°. *De l'Expression.*

Elle est établie sur quatre passions principales ; la tranquillité, le rire agréable, le triste douloureux, le violent et terrible. Exemples : la *Vestale*, le *Faune*, le *Laocoon*, les *Lutteurs*.

7°. *Des Costumes.*

Ici, les Gravures viendront à l'appui du texte qui ne

doit rien laisser à désirer sur un article aussi intéressant rappelant toutes les richesses de l'antiquité, les traces qu'elle a laissées de son existence par les statues, les bas-reliefs, les camées, les pierres en creux, les médailles, les vases et en un mot tout ce qui a rapport à l'objet dont il est ici question.

8°. *De la Composition.*

Ce chapitre d'après même tout ce que j'ai dit, sera difficile à traiter. Ce ne sont point des règles qu'il faut établir, ce sont des réflexions sur les compositions des grands maîtres, des parallèles entr'eux et les sujets qui ont quelquefois pareillement exercé leurs talens. Les règles, souvent amies de la médiocrité, sont encore plus souvent les tyrans du génie. Plus d'une fois, les règles de la composition ont enchaîné des pensées heureuses et profondes. Celui qui sera doué d'un goût sûr et fin, verra dans la composition plusieurs routes également certaines pour arriver à l'immortalité. Le Peintre né coloriste, rapporte tout aux moyens de produire de grands effets, en établissant des contrastes de lumière et d'ombre; tandis qu'un autre, plus occupé du style et de la sévérité des convenances, abandonne les moyens d'un effet magique, pour se livrer, en copiste fidèle, au texte de l'historien qu'il suit pas à pas. La composition exige une connoissance approfondie des auteurs grecs et latins, de l'histoire et de la Mythologie: elle demande qu'on possède également celle des monumens et de toutes les autres productions, soit de l'art, soit de la nature; arbres, plantes, fleuves, montagnes, mers, vaisseaux, monumens et même celle des divers climats. L'homme de génie qui sera pénétré de ces connoissances, composera sans peine,

surtout lorsqu'il aura une analyse raisonnée, savante et non pédante des talens des *Raphaël* des *Poussin*, des *Guérchin*, des *Rubens* et des *Rembrandt*.

9°. *Draperie.*

L'art de draper les figures appartient au grand Artiste, il sera donc nécessaire de rappeler ceux qui lui ont dû une partie de leurs succès.

Il est constant que Raphaël est de tous les Peintres celui qui a drapé avec le goût le plus pur et qu'en donnant de l'ampleur à ses vêtemens, il a parfaitement su ménager l'indication des formes. Il sera bon d'avertir l'élève des écueils qu'il doit éviter en ne surchargeant point les personnages de liage ou étoffes qui laissent à peine aux extrémités la liberté de paraître et aux membres celle de se prononcer. Le choix heureux des plis, en dessinant la figure d'une manière agréable ou noble, ménage adroitement les lumières et les ombres, amène des effets variés et produit de ces hasards qu'on n'eût jamais soupçonnés et que l'œil aime à rencontrer.

10°. *Du Coloris, de ses effets, et du Pinceau.*

Le coloris est, ainsi que la composition, le résultat du sentiment de l'Artiste. On pourrait écrire, à chaque tableau un traité sur la couleur et les effets qu'elle doit produire dans cette partie de l'art. La manière de sentir et la justesse de la vue concourent infiniment à sa perfection : c'est un tact fin et exquis ; c'est un avis secret du goût qui font jaillir en quelque sorte de la palette ces effets qui surprennent et qui attachent. En recommandant cet article pour le livre dont j'invoque la naissance, qu'il me soit permis de hasarder moi-même quelques mots sur cette partie essentielle de l'art.

Je parlerai d'abord du *pinceau*. Les dernières écoles modernes ont perdu la Peinture avec de faux principes sur cet objet. Ne nous occupons jamais de savoir ce que c'est qu'un *pinceau large*, un *pinceau fin*. Pourvu que nous parvenions à rendre la nature, dans la beauté de son coloris, dans la combinaison harmonieuse de ses tons, et que nous imitions avec vérité, la chair, l'étoffe, etc. Nous aurons assez fait, puisque nous aurons fait illusion.

Souvenons-nous que le pinceau doit être soumis à trois seuls mouvemens ; la hardiesse pour *ébaucher*, l'attention pour *terminer*, la patience pour *retoucher*. Je parle ici de *retoucher*, parce que j'aurai occasion de nommer les grands maîtres à qui cette méthode était familière.

J'inviterais celui qui veut prendre la palette à suivre un cours ou deux de Chimie, afin qu'il apprit à distinguer les couleurs vierges tirées des métaux, celles qui sont métamorphosées par le feu, celles enfin qui sont composées par les teintures. Ces dernières sont aujourd'hui si négligées, qu'on risque de les voir disparaître, peu de temps après les avoir employées.

La connoissance des huiles et des vernis n'est pas moins importante. Il est essentiel de l'acquérir.

Léonard de Vinci et presque tous les Hollandais passaient plus de temps à préparer leurs couleurs qu'à peindre. Heureusement pour eux, il n'existait pas de marchands qui vendissent des couleurs préparées en détail.

Je voudrais aussi que pour éviter de prendre le coloris, ou la manière d'un maître quelconque et pour être soi-même, il commençât par copier *Jordaëns* et *Rubens*, sur-tout dans les ouvrages qu'ils ont le plus finis ; ces deux maîtres ne se sont point occupés de dérober les secrets

de leur art, ils n'ont cherché que l'effet magique de l'ensemble de leurs tableaux. Les teintes y sont tellement distinctes, qu'il est très-facile de les saisir. Après eux, j'indiquerai Rembrandt dont les tons plus éteints, mais plus harmonieux corrigeront pour l'œil la crudité de telle partie qui dans Rubens se trouve isolée du reste de l'ouvrage. Enfin, le Corrège et Van-Dyck donneront le ton exact de la nature. Lorsque le jeune Artiste aura copié quatre ou cinq tableaux de ces maîtres, et qu'il aura appris d'eux le secret des couleurs propres aux lumières, aux demi-teintes, aux ombres, qu'il prenne le modèle; qu'il le place dans le jour du Van-Dyck, qu'il aura copié et en éloignant de lui cette copie, qu'il fasse son tableau! Qu'il craigne sur-tout de se hâter! Imitateur fidèle, dans les détails les plus précieux, qu'il ait soin sur-tout que son modèle soit du même sexe et du même âge; car le coloris doit varier selon toutes ces circonstances. Lorsque son tableau sera peint, qu'il le rapproche de la copie dont j'ai parlé; qu'il remarque s'il a perdu de vue la solidité des masses d'ombres, l'autorité des lumières, en un mot si ses figures ont le relief et la vie! Cela fait, qu'il ne copie plus, il risquerait d'adopter par l'imitation le *faire*, ou la couleur des autres; ce qui l'empêcherait d'être original et le priverait du droit le plus sûr d'être copié un jour lui-même.

Qu'il ne fasse jamais ses esquisses que coloriées! Elles l'accoutumeront au *faire harmonieux*, à peindre chacune des parties de tableau dans le ton qui lui convient et la place qu'elle doit occuper.

On appelle souvent *Coloriste*, un maître qui s'est servi d'un seul ton dominant dans toute la composition de son tableau; ce que l'on appelle encore *ton local*.

Souvent, on est harmonieux, sans être coloriste. Tel est le charme de l'harmonie, qu'on est toujours tenté de croire un tableau bien colorié, lorsqu'il est harmonieux. Aussi voyons-nous des tableaux d'une harmonie grise, verte, rousse, jaune, noire, briquetée, etc.

L'harmonie grise se trouve dans les belles productions de Louis *Carache*, de *Teniers*, de *Wouwermans*.

L'harmonie rousse se remarque dans celles de *Jouvenet*, de *la Fosse*, etc.

L'harmonie verte dans les ouvrages du *Guide*.

Pour l'harmonie jaune ou dorée, on cite *Rembrandt*, *Isaac Ostade*, *Kuyp*, *Pierre de Hogues*, *G. Vanden-Eckout*.

Pour l'harmonie noirâtre, le *Caravage*, le *Guerchin*, *Mol*.

Pour l'harmonie briquetée, *Bénédictte*, *Pieter Teste*, *Paul Mathey*.

L'harmonie brillante, ardente, est celle de *Paul Véronèse*, de *Rubens*, de *Jordaëns*.

L'harmonie vraie caractérise le *Titien*, le *Corrège*, *Van-Dyck*, *J. Sleur*, *Metzu*, *Terburg*, *Champagne*, *Gerard-Douv*, *C. Du Jardin*, etc.

C'est le jeune Artiste, c'est lui seul qui doit choisir parmi toutes ces diverses manières, celle qui l'anra le plus ému, celle qui flatte le plus son goût et son talent; mais qu'il consulte encore la nature et pourtant qu'il sache la choisir; car de même qu'elle est quelquefois irrégulière dans ses formes, elle est quelquefois aussi peu riche dans ses couleurs. Il vaut mieux au reste être brillant dans sa couleur; le temps passera la main sur le tableau et en affaiblira toujours assez l'éclat.

Si le jeune Artiste a le sentiment de la couleur, qu'il

ne peigne pas trop, au premier coup. L'impression de la toile dévore une partie de l'ouvrage, et les tons restent lourds. Une trop grande pratique et souvent l'appas du gain ont entraîné plusieurs maîtres à se servir de cette manière plus rapide. C'est un inconvénient dans lequel sont tombés *Solimène*, *Le Brun*, *Jouvenet*, *Poussin*, *Bourdon*, et tant d'autres Peintres Italiens et Français.

Je dois sur-tout inviter à la persévérance, à l'étude sans relâche, à la patience, à ne pas se hâter de jouir du fruit de ses veilles, à ne pas montrer promptement ses ouvrages lorsqu'on les compose; car il arrive de cet empressement, qu'encouragé par une critique sévère, on n'achève point sa composition, ou que satisfait d'un éloge de complaisance, ou d'une louange méritée, on reste en-deçà de la perfection vers laquelle on avançait.

Je me suis oublié jusqu'à donner en quelque sorte des préceptes: je ne me suis plus souvenu que je ne voulais qu'indiquer les différens objets sur lesquels je voulais qu'un livre élémentaire sur la Peinture, offrît des traités particuliers. Qu'on n'infère point de quelques phrases jetées sans présomption, que je me suis cru capable, ou de former un élève, ou de rédiger le livre qui peut l'instruire et le diriger. Non, sans doute; je n'ai eu dans cet écrit, comme dans le petit nombre de ceux que j'ai publiés jusqu'à ce jour, que l'amour des Arts pour guide et pour mobile. J'ai si bien senti mon insuffisance que j'appelle les savans et les littérateurs à mon secours pour finir ce que j'ébauche à peine, pour enrichir la République d'un ouvrage qui lui manque. Ne perdons point de vue que les plus beaux siècles ont tiré tout leur éclat des Arts; que sans les

[36]

Arts, on ne saurait pas même s'ils ont existé, et que c'est aux Arts qu'il appartient d'éterniser par leurs productions celui où la Liberté fait le bonheur et la gloire de la première nation du Monde.

E I N.





